



Pour une demande de visa, demande de casier vierge?

Par **mfollantin**, le **13/06/2008** à **02:07**

J'ai été condamné en Octobre 2006 pour une dégradation de biens privés. J'ai été quitte de mes dettes en juin 2007, et effectué un TGI début juillet 2007.
Je vais dans les prochains jours faire demande de visa touriste pour la Chine où il est demandé si le casier judiciaire est vierge ou non.
Qu'en pensez-vous?
Bien cordialement
P.S.: je suis né en 1986

Par **frog**, le **13/06/2008** à **13:30**

Je vous conseillerais de Faire une demande d'extrait de CJ à l'adresse suivante :
<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>
L'extrait en question ne fera pas mention de votre expérience avec la justice, étant donné que le bulletin n°3 ne recense que les délits et crimes particulièrement graves (viols, homicides,...)
Annexez la à votre demande de visa et faites comme si de rien n'était... Ca ne coûte rien d'essayer.

Par **mfollantin**, le **13/06/2008** à **15:50**

Je vous remercie, vous m'avez rendu un grand service